

# Ville de Saint-Gabriel

## MRC de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 15 janvier 2024 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

**Sont présents :** Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1  
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3  
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

**Sont aussi présents :** Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

**Public :** 7 personnes représentant le public

**Absences motivées :** Madame Julie Tessier, conseillère n° 2  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

### 001-01-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2024 soit ouverte à 20 h.

### 002-01-2024 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** l'ordre du jour de cette rencontre du 15 janvier 2024 soit et est adopté tel que présenté, en retirant le point suivant :

8.1 Abrogation de la demande d'aide financière pour la réfection d'infrastructures pour la route 347 (programme PRIMEAU)

Et en ajoutant les points suivants :

13.1 Demande de pont payant – CPA Brandon  
13.2 Proposition du MTQ – Réfection de la route 347

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 003-01-2024 3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2023

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu  
**Appuyé par** Julie Croisetière  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit et est adopté tel que présenté.

004-01-2024 **3.2 Séance extraordinaire du 11 décembre 2023 à 19h30**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 à 19h30 soit et est adopté tel que présenté.

005-01-2024 **3.3 Séance extraordinaire du 11 décembre 2023 à 20 h**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 à 20 h soit et est adopté tel que présenté.

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

006-01-2024 **4.1 Nomination du maire substitut/suppléant pour 2024**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Richard Blouin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Christian Paquin Coutu, membre du conseil, soit et est par la présente désigné pour agir à titre de substitut du maire aux réunions de la MRC de D'Autray pour l'année 2024, et ce, conformément à l'article 210.21 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

QUE monsieur Christian Paquin Coutu soit nommé maire suppléant pour l'année 2024.

007-01-2024 **4.2 ADMQ – Renouvellement d'adhésion pour 2024**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2024 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de Michel St-Laurent et de Mireille Bibeau, par le versement de 495 \$ pour un premier membre et de 450 \$ pour un membre supplémentaire, plus les taxes applicables.

008-01-2024 **4.3 Mandat à Bélanger Sauvé – Taxes en souffrance**

ATTENDU QUE les taxes des dossiers correspondant aux matricules énumérés plus bas demeurent impayées depuis plus de deux (2) ans et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il est proposé par Richard Blouin  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil autorise le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à retenir les services de la firme Bélanger Sauvé pour assurer la gestion des dossiers suivants, en rapport avec la perception des taxes dues en retard, selon l'article 511 de la *Loi des cités et villes* :

- |                |                        |
|----------------|------------------------|
| ➤ 1228-85-8356 | ➤ 1328-74-8601         |
| ➤ 1228-86-1804 | ➤ 1328-90-0275         |
| ➤ 1228-93-6596 | ➤ 1328-96-6860         |
| ➤ 1229-90-9018 | ➤ 1329-71-2256-00-0187 |
| ➤ 1327-88-8482 | ➤ 1427-18-7223         |
| ➤ 1328-21-9673 | ➤ 1427-39-6325         |
| ➤ 1328-26-0792 | ➤ 1427-47-1182         |
| ➤ 1328-26-2474 | ➤ 1428-04-2807         |
| ➤ 1328-45-3579 | ➤ 1428-11-8480         |
| ➤ 1328-48-1322 | ➤ 1428-40-0422         |
| ➤ 1328-62-8089 | ➤ 1328-25-3537         |
| ➤ 1328-63-3093 | ➤ 1329-71-2256-00-0189 |
| ➤ 1328-71-8242 | ➤ 1428-01-6439         |

#### 009-01-2024 **4.4 Reconduction de la division du territoire – Districts électoraux**

**ATTENDU QUE** la ville procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

**ATTENDU QUE** la ville respecte les articles 9.11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.c.E-2.2);

**ATTENDU QUE** la ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 14 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**ATTENDU QUE** sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**ATTENDU QUE** la Commission de la représentation électorale transmettra à la ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la ville remplit les conditions pour reconduire la même division.

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Julie Croisetière

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la Ville de Saint-Gabriel demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la ville en districts électoraux.

#### DÉPÔT **4.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus**

Tel que requis à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, chaque membre du conseil municipal doit, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer une déclaration d'intérêts pécuniaires. À cet effet, la direction procède au dépôt desdites déclarations d'intérêts pécuniaires complétées par chacun des membres suivants :

- |                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| ✓ Le maire :                     | Monsieur Gaétan Gravel   |
| ✓ Conseillère – District no. 1 : | Madame Julie Croisetière |
| ✓ Conseillère – District no. 2 : | Madame Julie Tessier     |
| ✓ Conseiller – District no. 3 :  | Monsieur Richard Blouin  |
| ✓ Conseillère – District no. 4 : | Madame Sylvie St-Georges |

- ✓ Conseiller – District no. 5 : Monsieur Christian Paquin Coutu
- ✓ Conseiller – District no. 6 : Monsieur Stephen Subranni

## 5. CORRESPONDANCE

### DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 décembre 2023

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 décembre 2023 sous la cote « Bordereau no. 01-2024 ».

## 6. FINANCES

### DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2023

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2023.

### 010-01-2024 6.2 Comptes à payer au 31 décembre 2023

Il est proposé par Richard Blouin  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 décembre 2023, des chèques numéros 7975 à 8021 totalisant **105 889.78 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 décembre 2023, des chèques numéros 7939 à 7974 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5540 à 5567 totalisant **112 501.92\$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

### 011-01-2024 6.3 Publication – Budget et programme triennal des immobilisations

ATTENDU QUE ce conseil a adopté, le 11 décembre 2023, les prévisions budgétaires pour l'année 2024 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 (rés. 402-12-2023).

Il est proposé par Richard Blouin  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le document explicatif du budget 2024 et du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 soit publié sur le site web de la Ville de Saint-Gabriel et dans un journal diffusé sur le territoire;

QUE ces publications remplacent la distribution gratuite du document explicatif à chaque adresse civique du territoire, tel que prévu à l'article 957 CM (474.3 LCV).

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

### RETIRÉ 8.1 Abrogation de la demande d'aide financière pour la réfection d'infrastructures pour la route 347 (programme PRIMEAU)

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

## 10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

### 012-01-2024 10.1 Journées de la persévérance scolaire 2024 – Nomination d'une autre déléguée

ATTENDU QU'à compter du 11 mars 2024, la fin de l'entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, relative aux loisirs sportifs et culturels, à la bibliothèque et aux activités du festival d'été sera effective (rés. 412-12-2023);

ATTENDU QUE la ville avait nommé Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels, à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de la ville.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE, pour faciliter les communications entre le CREVALE et la ville, Shany Hervieux Lavoie, secrétaire, soit nommée à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'elle puisse agir comme ambassadrice en la matière.

## 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 013-01-2024 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 décembre 2023

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 décembre 2023.

### 014-01-2024 11.2 Adoption du rapport de l'urbaniste pour l'année 2023

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme pour l'année 2023.

### 015-01-2024 11.3 Offre d'achat – Terrain pour la caserne intermunicipale

ATTENDU QUE la ville a reçu, le 22 décembre 2023, une évaluation de la valeur marchande du lot 3 506 520 en front sur la rue de la Montagne du bureau d'évaluation Michel Forget;

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE si la ville obtient l'autorisation des autres municipalités participantes (Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas) lors de la rencontre prévue le 23

janvier 2024, le directeur général de la ville, monsieur Michel St-Laurent, avec l'aide de la firme Bélanger Sauvé, soit autorisé à faire préparer une offre d'achat au montant de **350 000 \$** aux propriétaires du lot 3 506 520, madame Guylaine Goyette et monsieur Luc Comtois, avec les conditions suivantes :

- Un montant de **5 000 \$** est versé à la signature de l'offre d'achat;
- Le lot sera acquis dans sa totalité après confirmation de l'aide financière;
- Advenant qu'il n'y ait pas d'aide financière, le montant de **5 000 \$** reste aux propriétaires;
- Des tests de sols doivent être concluants afin de recevoir la future caserne;
- Advenant que les tests de sol soient négatifs, le montant de **5 000 \$** sera récupérable;
- Le ministère doit approuver la création de la nouvelle régie intermunicipale pour la future caserne.

**QUE** le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires;

**QUE** la dépense du **5 000 \$** et des frais de la firme Bélanger Sauvé soit payée par l'ensemble des municipalités participantes, la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas, selon la richesse foncière uniformisée.

## **12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **016-01-2024 12.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu  
Appuyé par Richard Blouin  
Et résolu à l'unanimité :

**QU'**une hausse de 4% de la contribution financière soit acceptée pour le maintien des opérations du bureau d'information touristique de Brandon pour l'année 2024 pour un montant total de **14 370.37 \$**, payable en février prochain.

### **017-01-2024 12.2 Chambre de commerce Brandon – Paiement du loyer du bureau d'information touristique 2024**

**ATTENDU QUE** l'entente de partage du coût du loyer du B.I.T. (Bureau d'information touristique) conclue en 2005 entre la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville et de St-Gabriel-de-Brandon a été renouvelée en 2020 pour une période de cinq ans.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la reconduction du paiement annuel de deux mille dollars (**2 000 \$**) pour l'année 2024 soit acceptée;

**QU'**à cet effet, la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre le paiement annuel du loyer du Bureau d'Information touristique au montant de deux mille dollars (**2 000 \$**) à l'ordre de la Chambre de commerce Brandon.

018-01-2024      **12.3 Chambre de commerce Brandon – Nomination d’un représentant au CA**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l’unanimité :

QUE monsieur Christian Paquin Coutu soit et est nommé comme représentant au conseil d’administration de la Chambre de commerce Brandon pour l’année 2024.

019-01-2024      **12.4 Aide financière – Association de hockey mineur de St-Gabriel**

ATTENDU QUE l’Association de hockey mineur de St-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités de la saison 2023-2024;

ATTENDU QUE le comité en charge d’évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **3 000 \$**.

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Richard Blouin  
Et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l’aide financière de **3000 \$** à l’Association du hockey mineur de Saint-Gabriel pour leur saison 2023-2024;

QUE les états financiers de l’association soient présentés à la ville.

020-01-2024      **12.5 Aide financière – Les Loups de St-Gabriel**

ATTENDU QUE les Loups de St-Gabriel sollicitent la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités de la saison 2022-2023;

ATTENDU QUE le comité en charge d’évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **2 500 \$**.

Il est proposé par Richard Blouin  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l’aide financière de **2 500 \$** à l’Association du hockey mineur de Saint-Gabriel pour les heures de glace de leur saison 2022-2023;

QUE les états financiers de l’association soient présentés à la ville.

021-01-2024      **12.6 Embauche d’une coordonnatrice – Camp de jour estival 2024**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l’unanimité :

QUE ce conseil autorise l’embauche d’Audrey-Ann Paradis à titre de coordonnatrice du camp de jour estivale 2024, au taux horaire de la grille salariale du camp de jour 2024.

022-01-2024     **12.7 Budget révisé – Floconnades 2024**

**ATTENDU QUE** le budget pour les Floconnades 2024 a été adopté le 6 novembre 2023 (rés. 353-11-2023);

**ATTENDU QUE** le budget a été révisé.

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Stephen Subranni

**Et résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil adoptent le budget révisé pour les Floconnades 2024;

**QUE** les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés en fonction de la richesse foncière par la RFU, représentant 2 028 \$ pour la Ville de Saint-Gabriel et 3 972 \$ pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

023-01-2024     **12.8 Remboursement de 35% – Hockey mineur**

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Stephen Subranni

**Et résolu à l’unanimité :**

**QUE** la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre un chèque pour un montant de 2 505 \$ à l’ordre de l’Association de hockey mineur, représentant une ristourne de 35% des frais d’inscription pour les jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l’Association pour l’année 2023-2024.

024-01-2024     **12.9 Embauche de responsables de plage – Saison estivale 2024**

**Il est proposé par** Stephen Subranni

**Appuyé par** Julie Croisetière

**Et résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent l’embauche des deux employés nommés ci-dessous à titre de responsables de plage (PPP), hors plancher d’emploi, pour la saison estivale 2024 :

- Véronique Desrosiers
- André Lefrançois

**QUE** ces employés soit rémunérés selon la convention collective en vigueur et soit sous l’autorité du directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy.

025-01-2024     **12.10 Budget – Camp de jour de la relâche 2024**

**ATTENDU QUE** la directrice des loisirs prévoit un budget d’environ 2 000 \$ pour l’organisation du camp de jour de la relâche qui aura lieu du 4 au 8 mars 2024.

**Il est proposé par** Julie Croisetière

**Appuyé par** Christian Paquin Coutu

**Et résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres du conseil autorisent la tenue du camp de jour de la relâche 2024;



**QUE** les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés à parts égales par la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, représentant chacun un montant de **280 \$**, compte tenu que le revenu des inscriptions seraient de **1 440 \$**.

026-01-2024     **12.11 Contrat – Spectacle de la Fête nationale du Québec 2024**

**ATTENDU QUE** les festivités de la Fête nationale du Québec 2024 de la ville se dérouleront dimanche le 23 juin 2024 à la Plage de Saint-Gabriel.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil accordent le contrat du spectacle de la Fête nationale du Québec 2024 de la Ville de Saint-Gabriel (recrutement d’un groupe de musique et publicité de l’événement) à Dadgad Musique au montant de **3 500 \$** (taxes en sus);

**QUE** le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soit autorisé à signer ledit contrat.

027-01-2024     **12.12 Nomination des représentants 2023-2024 – Réseau BIBLIO**

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil nomment madame Julie Croisetière, conseillère, à titre de répondante de la ville et madame Noëlla Ganley à titre de coordonnatrice de la bibliothèque, pour le Réseau BIBLIO CQLM.

**13. VARIA**

028-01-2024     **13.1 Demande de pont payant – CPA Brandon**

**ATTENDU** la demande de madame Daphné Kelly, secrétaire pour le CPA Brandon, pour avoir l’autorisation de faire un pont payant dans le cadre d’une levée de fonds pour financer leur gala de fin d’année prévu le 13 avril 2024;

**ATTENDU QUE** ledit pont payant aurait lieu samedi le 16 mars 2024 de 11 h à 14 h, sur la rue Saint-Georges, entre la rue Saint-Gabriel et la rue Beausoleil;

**ATTENDU QUE** le CPA Brandon s’engage à porter des dossards et à avoir des cônes ainsi que des pancartes pour la tenue du pont payant.

**Il est proposé par** Richard Blouin  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent le CPA Brandon à tenir un pont payant sur la rue Saint-Georges, entre la rue Saint-Gabriel et la rue Beausoleil, samedi le 16 mars 2024 entre 11 h et 14 h;

**QUE** la tenue de cet événement soit conditionnellement à l’obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec;

**QUE** copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendies et ambulanciers.

029-01-2024 **13.2 Proposition du MTQ – Réfection de la route 347**

**ATTENDU QUE** la démarche pour la réfection complète de la route 347 se veut un partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ);

**ATTENDU QUE** le MTQ doit d'abord procéder à l'inspection de ses conduites d'égout pluvial,

**ATTENDU QUE** le MTQ s'engage à subvenir à 100% des dépenses pour ces inspections ainsi que pour l'analyse et la production du rapport.

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la ville accepte la proposition du MTQ et autorise le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, à procéder aux appels d'offres et à la supervision de ce mandat, en conformité aux conditions et critères du MTQ.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

030-01-2024 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 DÉCEMBRE 2023**

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire de ce 31 décembre 2023 soit levée à 21h05.

---

*Gaétan Gravel*  
Maire

---

*Michel St-Laurent*  
Directeur général et greffier

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes***

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

---

*Gaétan Gravel*  
Maire